

Contrat

Pistolets à lapin, armes soft air, armes à feu d'alarme, armes factices, armes de paintball, copies d'armes à un coup se chargeant par la bouche, armes à air comprimé, armes au CO2, armes à répétition manuelle, armes de chasse à un coup et à plusieurs canons, fusils à répétition manuelle pour la chasse, fusils d'ordonnance à répétition manuelle

PAA

Armes d'ordonnance personnelles reprise directement de l'armée, pistolets, revolvers, fusils à répétition à levier de sous-garde, fusils à répétition avec système à pompe, fusils à répétitions d'ordonnance étrangers dont l'usage est interdit hors du service, fusils semi-automatiques la capacité du magasin ne doit pas dépasser 10 cartouches, fusils semi-automatiques à canon lisse la capacité ne doit pas dépasser 10 cartouches

Ceci est un résumé, mais ne fait pas office de Loi

Autorisation exceptionnelle

Tireur sportif

AET

- Prouver la pratique du tir

Collectionneur

AEC

- Avoir au moins 10 armes à feu
- Coffre adapté
- Définir le but de la collection

Armes à feu de poing semi-automatiques munies d'un magasin de grande capacité (plus de 20 cartouches)
Armes à feu à épauler semi-automatiques munies d'un magasin de grande capacité (plus de 10 cartouches)